Projet de territoire Moselle et Madon

4 grands « défis » et 15 objectifs forment l'ossature du projet de territoire de Moselle et Madon et ont structuré les principales interventions de la collectivité de 2015 à 2020 :



Défi 1 réussir l'équilibre entre urbanité et ruralité en préservant la richesse paysagère du territoire

* Garantir une gestion raisonnée de l'eau et la maîtrise des risques liés aux inondations
* Favoriser un développement urbain équilibré
* Mener un PLH
* Valoriser les espaces naturels et les paysages
* Accroître l'offre touristique

Défi 2 positiver l'image du territoire vers une reconversion 2.0

* Dynamiser l'économie locale
* Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
* Poursuivre les projets d'aménagements
* Encourager la construction et la rénovation durables

Défi 3 dessiner un territoire de vie solidaire et citoyen

* Permettre à chacun de bénéficier des mêmes chances de réussite et de qualité de vie
* Donner un égal accès aux services par des transports optimisés

Défi 4 faire des choix sociaux et environnementaux durables

* Améliorer la prévention, la réduction et la valorisation des déchets
* Limiter notre impact sur l'environnement
* Rendre l'information accessible à tous, favoriser la participation des habitants
* Conduire une démarche interne de développement durable

AXE A : au fil de l'eau

ENJEUX :

➔ Réussir l'articulation, l'équilibre, entre les espaces qui composent la CCMM : fond de vallée et activité humaine industrielle, coteaux, plateaux et activité agricole forestière …

➔ Concilier urbanité et ruralité.

OBJECTIF A1 : GARANTIR UNE GESTION RAISONNÉE DE L'EAU ET LA MAITRISE DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS

* GESTION RAISONNEE DE L'EAU

- Améliorer la qualité de l'eau potable pour l'ensemble des habitants :
  - mise en service de la station de potabilisation de l'eau de Moselle
  - amélioration du traitement à Viterne et Marthemont
  - équilibrage calcaire de la ressource de Maron

- Conforter les ressources en eau, actualiser et étendre à l'ensemble des 19 communes le schéma directeur de sécurisation des ressources en eau. Travaux de confortement des galeries de Maron, et de préservation des ressources à Pont-Saint-Vincent.

- Assurer la protection de toutes les ressources en eau (périmètre de protection des captages).

- Economiser la ressource en eau et l'énergie : augmenter le rendement de réseau à 80% sur 5 ans (détection des fuites, réparation, plan de renouvellement).

- Améliorer les réseaux de distribution en eau.

OBJECTIF A1 : GARANTIR UNE GESTION RAISONNÉE DE L'EAU ET LA MAITRISE DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS

- Rechercher un mode de tarification plus juste (prise en compte du nombre de personnes du ménage) dans le cadre de l'expérimentation « loi Brottes ». Mettre en adéquation le service rendu et les tarifs : relation usagers, traçabilité, transparence du service.

*

- Réflexion et positionnement sur la prise de compétence « eaux pluviales » suite au diagnostic.

*

- Travaux d'assainissement : pause après 25 ans d'efforts financiers intensifs pour construire la station d'épuration et les réseaux de transfert.
  - Réalisation de travaux indispensables sur les réseaux détériorés ou points noirs
  - Préservation de l'environnement : augmenter les charges de pollution arrivant aux STEP (par optimisation des installations et meilleure gestion patrimoniale).